



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Agent de recherche privé

de l'Université de Nîmes

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Nîmes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Agent de recherche privé

Secteur professionnel : SP8-Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-5 Activités juridiques

Demande n° S3LP150008832

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Nîmes – Site : Hoche.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Institut de Formation des Agents de Recherche (IFAR).

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Agent de recherche privé* vise à former de futurs professionnels à la technique de l'enquête privée (collecte et analyse d'informations, réalisation de contre-enquêtes, rédaction des rapports, ...). Les métiers visés sont les suivants : agent de recherche privé, enquêteur salarié, directeur d'agence ou collaborateur indépendant. Les domaines d'action sont très variés : tentatives d'escroquerie ou d'abus de confiance, recherche de personnes disparues, lutte anti-contrefaçon, contre-espionnage industriel, sécurisation des entreprises et des organismes financiers.

Ouverte en 2007, cette formation d'emprise nationale est la seconde licence professionnelle accréditée en la matière. Elle est accessible aux étudiants titulaires d'une deuxième année de licence (L2) en *Droit* ou en *Administration économique et sociale* (AES) sans avoir pour autant de connexion particulière avec ces formations au sein de l'Université de Nîmes. Elle est essentiellement proposée en formation initiale.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle *Agent de recherche privé* portée par le département *Droit* de l'Université de Nîmes, a la particularité d'être d'emprise nationale, en concurrence avec celle proposée par l'Université de Paris 2. Cette licence a pour objectif la formation des futurs agents de recherche en leur inculquant tout d'abord, les fondements de cette profession au service du droit de la preuve, ainsi que les techniques de collectes et d'analyses d'informations dans des domaines très variés, tout en respectant le cadre juridique et déontologique de la profession.

Le programme de la licence professionnelle tient compte de la polyvalence de cette formation. Des enseignements très diversifiés sont proposés aux étudiants leur permettant d'appréhender des différentes facettes de cette profession ; ils répondent parfaitement à ses exigences. Cependant, leur foisonnement (35 matières enseignées) n'est pas propice à l'approfondissement des connaissances.

Les contenus sont cohérents. Le projet tutoré (150 heures) et le stage (14 semaines) respectent le cahier des charges de la licence professionnelle. Les stages sont effectués dans les régions d'origine des étudiants. Le partenariat avec l'IFAR favorise leur recherche.

Le quasi-monopole de cette formation lui assure un recrutement national. Le comité de sélection tient compte de cette spécificité et se montre vigilant sur l'origine géographique des étudiants, favorisant ainsi leur intégration sur le marché de l'emploi à l'issue de la formation. L'attractivité de cette licence professionnelle est très satisfaisante : une centaine de dossier de candidatures pour 15 à 20 places (soit un ratio candidats/effectifs de six). Elle est accessible aux étudiants titulaires d'une deuxième année de licence (L2) en *Droit* ou en *AES* sans lien spécifique avec les formations généralistes du département *Droit* de l'université. Le recrutement se fait également via la formation continue (VAE et VAP). La sélection se fait sur dossier et entretien. Le taux de réussite est satisfaisant, de 80 % en moyenne.

Le taux d'insertion professionnelle est de 80 %. Cependant, les résultats des enquêtes d'insertion révèlent des incohérences et manquent de visibilité eu égard au faible taux de réponse des étudiants. Ils s'intègrent majoritairement dans des agences de recherches privées à l'issue de leur formation.

La formation se fait en collaboration avec l'IFAR avec lequel une convention a été signée, et qui, grâce à son réseau de professionnels, facilite la recherche de stage et l'insertion dans le monde du travail. 58 % des enseignements sont effectués par des professionnels. Ce pourcentage élevé est dû à la multiplicité des matières enseignées. Une vingtaine de professionnels très variés interviennent dans cette formation, dont de nombreux enquêteurs privés au détriment des enseignants de l'université. Les professionnels sont également associés aux jurys de sélection et de diplôme.

Le pilotage de la formation reflète une complémentarité de l'équipe pédagogique composée d'enseignants et de professionnels. Elle est dirigée par un responsable, qui, outre ses fonctions classiques, convoque le conseil de perfectionnement trois fois par an afin d'apporter d'éventuelles corrections dans le contenu des différents enseignements, eu égard à la multitude d'intervenants.

Suite aux remarques faites par l'AERES concernant les procédures d'autoévaluation, un audit général des porteurs de diplômes a été mis en place, synthétisé par deux auditeurs. Le dossier d'évaluation ne précise pas les améliorations apportées à ces procédures.

- Points forts :

- Attractivité de la formation, avec un bassin de recrutement national.
- Partenariat avec l'IFAR.
- Secteur professionnel en développement avec des débouchés importants.

- Points faibles :

- Présence insuffisante de l'université dans la formation.
- Taux d'insertion professionnelle imprécis.
- Suivi des diplômés à améliorer.



- Recommandations pour l'établissement :

Il est important que cette licence professionnelle délivrant aux étudiants un diplôme universitaire, tout en réservant aux professionnels un rôle capital dans cette formation polyvalente, associe à plus grande échelle les enseignants de l'université. Le nombre de disciplines enseignées, peu propice à l'approfondissement, devrait être surveillé.

Afin d'obtenir des taux fiables d'insertion professionnelle, une sensibilisation des étudiants pendant leur cursus, pourrait être envisagée. Un développement du pilotage de la spécialité permettrait d'améliorer le perfectionnement de la formation.



Observations de l'établissement

Emmanuel ROUX
Président

Dossier suivi par
Nicolas LEROY
Vice-président Chargé des Etudes
et de la Vie Universitaire

Nîmes, le 20 juin 2014

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les réponses aux évaluations des formations de l'université de Nîmes, réalisées par les experts de l'AERES sur la base des dossiers déposés par les responsables des diplômes de niveau Licence, Licence professionnelle et Master, dans le cadre de la campagne d'accréditation de la vague E.

Je tiens, par votre intermédiaire, à remercier les experts pour la qualité et le caractère constructif de leurs évaluations. Celles-ci seront prises en compte par les équipes pédagogiques dont certaines ont souhaité apporter quelques éclaircissements ou compléments aux observations faites par les experts. Ceux-ci ont été regroupés par formation dans les pages qui suivent.

En dehors de ces réponses ponctuelles, je souhaiterais insister sur plusieurs points plus généraux :

- L'évaluation qui a été faite porte sur des formations qui, pour certaines, sont appelées, dans le cadre de la procédure d'accréditation de la vague E, à connaître de profondes restructurations. Les recommandations faites à l'AERES sont dans ces cas difficiles à suivre, même si toutes les observations faites par les experts sont prises en compte par les équipes pédagogiques dans l'organisation des futures formations.
- Malgré des recrutements récents ou en cours, l'université de Nîmes reste une université fortement sous-encadrée. Cette donnée, sur laquelle les marges de manœuvre de l'université sont très faibles, n'a pas été suffisamment prise en compte par les experts dans les observations sur les faiblesses en termes de pilotage et de suivi des étudiants, notamment au niveau Licence.

Je vous souhaite bonne réception de ces réponses et vous prie, Monsieur le Directeur, de croire en ma considération distinguée.

Le Président de l'Université
de Nîmes



Emmanuel ROUX

Evaluation des formations - Vague E - Réponse à l'AERES
Université de Nîmes

Département Droit - Economie - Gestion

Licence professionnelle Agent de recherches privées (Resp. : Emmanuel Roux)

cette mention/spécialité ne fait pas l'objet d'observations